



CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif "ARGENT DE POCHE"

Contrat concernant : NOM _____ Prénom _____

Ce contrat est un engagement de votre part et de celle de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

☐ J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous que l'on m'aura fixé. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

☐ Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

☐ L'activité " Argent de Poche " se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 H 30.

☐ Chaque année je ne peux participer à plus de 30 demi-journées d'activités.

Concernant la réalisation des chantiers

☐ Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

☐ Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur pendant toute la durée du chantier (hors temps de pause).

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

☐ Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

☐ Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

☐ Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.

☐ Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

☐ Je prends soin du matériel qu'on me confie. A la demande, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.

☐ Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation du chantier

☐ Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures 30).

Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- ☐ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- ☐ Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à, en deux exemplaires le/...../.....

Signature d'un encadrant,
(Précédée de la mention " Lu et approuvé")

Signature du participant,
(Précédée de la mention " Lu et approuvé")

Information sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) des personnes souhaitant participer au dispositif "Argent de Poche"

Les informations collectées par le biais de cet imprimé, lors de la participation au dispositif "Argent de Poche" font l'objet d'un traitement automatisé destiné uniquement à l'usage de la Commune de Saint Symphorien et dont la finalité ne sert qu'à la participation au dispositif "Argent de Poche" des personnes concernées.

Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives, le Maire de la commune, l'agent municipal en charge du suivi des dossiers et la Trésorerie de Fougères en charge de la gestion de la demande de versement du dispositif "Argent de Poche".

La durée de conservation des données collectées dans le cadre dispositif "Argent de Poche" sera, dans un premier temps conservé pendant toute la durée nécessaire antérieure et postérieure à la durée annuelle du dispositif "Argent de Poche" et sera ensuite versé aux archives communales.

Droit de la personne et consentement : Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au RGPD n° 679/2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit d'opposition que vous pourrez exercer à tout moment en vous adressant au représentant légal de la commune : Monsieur le Maire : mairie.saintsymphorien@orange.fr ou le Délégué à la Protection des Données (DPD) du Centre de Gestion 35 (CDG) : dpd@cdg35.fr. Le consentement exprès lié aux conditions d'usage des informations dans le cadre de la location d'un logement communal pourra être retiré à tout moment.

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au RGPD ci-dessus et donner mon consentement.

Fait à Saint Symphorien, le _____

Signature du ou des parent(s) précédée de la mention "Lu et approuvé".